

LA COOPÉRATION FORESTIÈRE DEMANDE À L'ÉTAT D'AUGMENTER RAPIDEMENT LES PROJETS BOIS ÉNERGIE.

Depuis le lancement du marché bois énergie il y a près de 20 ans, les coopératives forestières ont toujours su répondre présent pour satisfaire un marché nouveau et en pleine expansion. Elles ont démontré leur compétence dans la mobilisation de la ressource et sont aujourd'hui les premiers producteurs de plaquettes forestières en France.

Le fonds chaleur, outil indispensable à la mise en place de chaufferies collectives en énergie bois, est-il à la hauteur de la situation ? **La réponse est NON**, le nombre de projets est historiquement bas. Il ne correspond pas aux objectifs fixés par les pouvoirs publics pour atteindre les pourcentages de consommation d'énergies renouvelables en 2030.

De plus, le prix des énergies fossiles handicape fortement la consommation de bois énergie. Une baisse de 30% des volumes livrés au 2^{ème} trimestre 2017, au niveau national, montre notamment que les énergéticiens privilégient d'autres énergies à bas coût.

Les conséquences immédiates sont un fort déficit de l'exploitation forestière dans son ensemble et une perte de revenu direct pour les propriétaires forestiers.

Les coopératives forestières demandent un rééquilibrage urgent de la compétitivité du bois énergie. Le fonds chaleur dont le montant doit doubler rapidement, doit servir à relancer et soutenir dans la durée l'utilisation du bois énergie.

Les coopératives forestières ont la ressource suffisante pour répondre aux marchés. Elles savent la récolter et la valoriser.

Par conséquent, les coopératives forestières s'engagent dans la fourniture régulière de bois énergie si ces marchés sont relancés très rapidement.

Enfin, les coopératives forestières incitent fortement l'Etat à poursuivre activement son investissement pour une réelle hausse de la consommation des ENergies Renouvelables (ENR). Le bois est la première des ENR loin devant l'éolien, le solaire ou encore l'hydraulique. Il est donc nécessaire de flécher les aides sur le différentiel de prix entre énergie fossile et bois énergie.

Le bois n'est pas rare, il est précieux pour l'ensemble de la filière forêt bois. Mais il est indispensable d'investir de manière réfléchie et équilibrée entre l'amont (mobilisation de la ressource) et l'aval (construction de chaufferies), en encourageant le regroupement des propriétaires forestiers.

À propos de l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) : avec un chiffre d'affaires de 430 millions d'euros et 1 000 salariés, c'est la 1^{ère} force économique de la forêt privée. Elle rassemble 19 coopératives forestières en France qui regroupent 120 000 producteurs forestiers adhérents, gèrent 2 millions d'hectares de forêts, produisent 7 millions de m³ de bois par an. Les coopératives forestières sont les 1^{ères} producteurs de plaquettes forestières en France (600 000 tonnes).

Contacts presse : nicolas.jobin@ucff.asso.fr - 06 88 75 97 39 - 05 40 12 08 88.